

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 juillet 2019

DCM N° 19-07-04-15

Objet : Fusion d'écoles maternelles et élémentaires (Cavalier Bleu, Auguste Prost, Saint-Eucaire).

Rapporteur: Mme BORI

L'avis du Conseil Municipal est sollicité à propos de la fusion de deux groupes :

- les écoles maternelle Cavalier Bleu, rue Sente à My, et élémentaire Auguste PROST, rue Auguste PROST,
- les écoles maternelle et élémentaire Saint Eucaire, situées rue de l'Epaisse Muraille.

Suite aux départs des directrices de la maternelle du Cavalier Bleu et de l'école maternelle Saint Eucaire, deux regroupements ont été proposés par l'Inspection Académique en 2018 afin de permettre :

- De faciliter la continuité pédagogique entre maternelle et élémentaire,
- De coordonner les projets pédagogiques des écoles et des équipes enseignantes,
- D'optimiser l'utilisation des locaux et l'harmonisation du fonctionnement du groupe scolaire.

La subvention versée aux écoles étant corrélée aux effectifs, ces fusions seront sans incidence sur la participation financière de la Ville au fonctionnement des écoles (achat de matériel pédagogique, participation aux sorties scolaires, ...).

D'un commun accord avec les services académiques, il a été décidé de tester le fonctionnement pendant l'année scolaire 2018-2019. Au regard des conclusions des conseils d'école, cette expérimentation est concluante pour l'ensemble de la communauté éducative.

Aussi, il est proposé d'accepter les fusions de ces écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment l'article L.212.1,

VU la circulaire n° 2003-104 du 3 juillet 2003 relative à la préparation de la carte scolaire du 1^{er} degré,

VU l'avis favorable des conseils d'école en dates des 13 et 19 février 2018,

VU l'avis favorable du Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Moselle en date du 23 janvier 2018,

CONSIDERANT que la fusion des écoles maternelle du Cavalier Bleu et élémentaire Auguste PROST permettra une continuité pédagogique depuis la classe de Petite Section jusqu'au CM2, qu'elle permettra l'optimisation de l'utilisation des locaux et l'harmonisation du fonctionnement du groupe scolaire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la fusion des écoles maternelle Cavalier Bleu et élémentaire Auguste Prost, à compter de l'année scolaire 2019/2020.

PREND ACTE de la fusion des écoles maternelle et élémentaire Saint Eucaire, à compter de l'année scolaire 2019/2020.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ